



Tendances affaires

Renseignements et analyses des Services bancaires commerciaux TD

Automne 2007

Cinq moyens de maîtriser l'appréciation du dollar

L'ascension vertigineuse du dollar canadien, qui atteint des sommets sans précédent vieux de 30 ans par rapport à son équivalent américain, ne manquera sans doute pas de se répercuter sur votre entreprise, pour le meilleur ou pour le pire.

Mais vous pouvez prendre des mesures pour en limiter ou en neutraliser l'effet, et peut-être même profiter de la vigueur du huard. Voici cinq stratégies à suivre pour atténuer les aspects négatifs et tirer parti de certains des avantages qu'offre une appréciation de la monnaie.

1 Temps d'investir?

Ce pourrait être le bon moment pour votre entreprise d'investir dans de gros biens immobilisés. Le matériel dont le prix est en dollars américains pourrait être moins cher en dollars canadiens, ce qui représente une excellente occasion de moderniser ou de mettre à jour votre technologie et de stimuler l'efficacité et la productivité.

Assurez-vous cependant de bien examiner votre budget et vos besoins en matériel. Le matériel qui coûtait peut-être trop cher il y a quelques années pourrait être devenu abordable et respecter vos contraintes budgétaires.

Si vous prévoyez financer des achats de matériel en provenance des États-Unis ou dont le prix est établi en dollars américains, songez à contracter un prêt en dollars américains. Les paiements et les frais d'intérêts en dollars canadiens baisseront si le huard poursuit son ascension, et peuvent également être compensés par les revenus libellés en dollars américains.

2 Protégez-vous contre les fluctuations

Pensez aux opérations de couverture pour vous protéger contre le risque de change. Si votre entreprise a d'importants comptes clients américains, vous pourriez utiliser des stratégies de couverture comme protection advenant d'autres baisses du dollar américain. Voici



La montée du huard peut offrir aux entreprises des occasions d'affaires sur les marchés non américains où la valeur de notre dollar est moins une entrave.

quelques questions à vous poser :

- ▶ Quelle incidence potentielle les fluctuations de la monnaie ont-elles sur la rentabilité?
- ▶ Dans quel domaine votre entreprise est-elle exposée au risque de change (comptes clients, comptes créditeurs, ou les deux)?
- ▶ Couvrirez-vous la totalité ou une partie du risque de change de votre entreprise?
- ▶ Quand mettrez-vous à exécution votre stratégie de couverture? Le cycle budgétaire et les modèles de flux de trésorerie vous aideront à prendre une décision.
- ▶ Votre entreprise a-t-elle établi un plan formel de gestion du risque de change? Ce plan devrait préciser le moment et la façon dont vous couvrirez le risque de change.

Voici quelques-unes des stratégies de couverture que vous pourriez envisager.

DES CONTRATS À TERME POUR BLOQUER LES TAUX DE CHANGE. Les contrats de change à terme sont des outils de couverture flexibles et efficaces. Ce sont des contrats visant à convertir une monnaie en une autre à une date ultérieure donnée. Le montant et le taux de change

Suite à la page 2

Au sommaire

2

Rappel sur les normes relatives aux chèques

Vos chèques respectent-ils la « norme 006 »?

3

Révisions fiscales fédérales

Les modifications fiscales proposées dans le budget de mars toucheront-elles votre entreprise?

4

L'avantage des TI

Des moyens pour faire fructifier vos investissements en TI

Notre objectif est de vous aider à atteindre le vôtre.

Cinq moyens de maîtriser l'appréciation du dollar

Suite de la page 1

La flambée du
huard a frappé
durement
certaines
entreprises et
fait grimper les
profits d'autres.
Quelle que soit
votre situation,
une planification
efficace peut
contribuer à
atténuer le choc
et à maximiser
les gains.

sont fixés au moment de la conclusion du contrat. La livraison est flexible, puisque le règlement des contrats à terme se fait habituellement dans un délai de 30 jours.

DES OPTIONS À TITRE D'ASSURANCE. Utilisées comme couverture (plutôt que pour spéculer), les options de vente et d'achat peuvent vous permettre de participer aux mouvements favorables d'une monnaie, tout en vous offrant une protection si elle prend la direction opposée.

3 Acheter des dollars américains?

Si vous êtes un importateur ou un acheteur net de dollars américains, les taux de change sont très avantageux. Ce pourrait être une bonne occasion de couvrir vos besoins en fonds de roulement à long terme.

Vous avez le choix parmi de nombreux produits et stratégies conformes aux besoins particuliers de votre entreprise.

4 Augmenter votre prix de base étranger

Si l'appréciation du dollar canadien exerce des pressions sur votre entreprise, allez là où vous obtiendrez la meilleure valeur pour vos dollars. Vous pourriez envisager d'impartir votre production ou de donner à contrat certains services à l'extérieur du Canada, dans des pays où la main-d'œuvre est bon marché.

Ou alors essayez de contracter vos dépenses relatives à

vos comptes créditeurs en dollars américains. En achetant ses produits et services en dollars américains, votre entreprise gagnera une « couverture naturelle » et réduira le risque lié à la négociation de devises.

5 Regardez au-delà du marché américain

En vous diversifiant sur d'autres marchés d'exportation, vous contribuerez à diminuer votre risque lié au dollar américain. Votre entreprise peut croître tout en profitant d'occasions dans des pays où la vigueur de la monnaie peut améliorer les bénéfices.

Rappelez-vous cependant qu'il est tout aussi important de vous couvrir lorsque vous vous aventurez en dehors du continent nord-américain. Ne laissez pas votre entreprise trop exposée au risque de change.

Services bancaires commerciaux TD et Valeurs Mobilières TD^{*1} peuvent vous aider. Nous savons que les entreprises ont parfois besoin de solutions personnalisées pour gérer leur risque de change. Notre vaste expérience peut vous aider à cibler et à atténuer le risque de change auquel votre entreprise est exposée quotidiennement. Un groupe de spécialistes en devises est là pour répondre à vos besoins courants et à long terme. L'exécution des opérations est simple, à prix concurrentiels, par téléphone ou en ligne. ●

NOUVELLES INTERNES DU SECTEUR

Respect des nouvelles normes relatives aux chèques

Pour aider les entreprises à effectuer une transition en douceur vers les nouveaux chèques facilitant l'imagerie, une période de grâce a été accordée pour les chèques d'entreprise de l'« ancien modèle » jusqu'au 2 septembre 2008. Ce délai permettra aux entreprises qui effectuent encore les changements d'apporter toute modification nécessaire relativement au logiciel d'impression de chèques et d'utiliser leur provision de chèques courante.

Toutes les entreprises devraient s'assurer dès maintenant que leurs chèques respectent les caractéristiques dans le cadre de la nouvelle norme 006.

Voici un exemple de chèque respectant les nouvelles normes. Les principales caractéristiques des nouveaux chèques sont les suivantes :



- ◀ Adoption d'un champ de date numérique;
- ◀ Positions normalisées pour les zones clés d'un chèque, p. ex. la zone du montant;
- ◀ Numéros de série obligatoires dans la ligne de caractères magnétiques.

Pour obtenir de l'information afin de vous assurer que vos chèques sont conformes aux nouvelles normes, visitez le site Web de l'Association canadienne des paiements, au www.cdnpay.ca

Modifications fiscales fédérales

De nombreuses modifications fiscales proposées par le gouvernement fédéral pourraient avoir un effet sur votre entreprise, si jamais elles étaient adoptées. Voici quelques-unes des modifications les plus notables. Mieux vaut consulter un fiscaliste avant d'apporter les changements proposés².

DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT. Le budget de mars propose de hausser temporairement le taux de déduction pour amortissement (DPA) pour le matériel de fabrication et de transformation. Les biens de fabrication et de transformation de catégorie 43 actuellement admissibles à la DPA donneraient droit à une déduction pour amortissement de 50 % (par rapport au taux actuel de 30 %). Le changement s'appliquerait aux biens achetés à compter du 19 mars 2007, mais avant 2009.

Autres rajustements proposés des taux de DPA :

- ▶ Nouveaux bâtiments servant à la fabrication ou à la transformation : passant de 4 % à 10 %³
- ▶ Nouveaux bâtiments non résidentiels : de 4 % à 6 %³
- ▶ Matériel informatique : de 45 % à 55 %⁴
- ▶ Lignes de distribution du gaz naturel : de 4 % à 6 %
- ▶ Installations de gaz naturel liquéfié : de 4 % à 8 %

Ces rajustements s'appliqueraient aux biens achetés à compter du 19 mars 2007.

DPA ACCÉLÉRÉ AU TITRE DES SABLES BITUMINEUX. La DPA au taux régulier de 25 % demeurerait en place pour les projets de sables bitumineux. Toutefois, une DPA accéléré supplémentaire permettant de déduire jusqu'à 100 % du coût résiduel des actifs admissibles serait éliminée graduellement entre 2011 et 2015. La DPA accéléré continuerait d'être offerte au titre des actifs acquis avant le 19 mars 2007 et s'appliquerait aussi aux actifs acquis avant 2012 qui font partie d'une étape de projet dont les principaux travaux de construction ont commencé avant le 19 mars 2007.

DPA ACCÉLÉRÉ AU TITRE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PROPRE. Le taux de la DPA pour le matériel de production de l'énergie propre serait augmenté. Les modifications s'appliqueraient aux actifs acquis à partir du 19 mars 2007. Seraient admissibles à la DPA accéléré :

- ▶ le matériel de production d'énergie solaire active;
- ▶ le matériel de production d'énergie des vagues et marémotrice;
- ▶ les petits systèmes photovoltaïques et systèmes fixes de piles à combustible;
- ▶ le matériel de production de biogaz;
- ▶ le matériel de séchage de combustibles tirés de la biomasse et autre matériel de valorisation du combustible;
- ▶ les combustibles résiduels des pâtes et papiers;

- ▶ les systèmes de production d'énergie thermique alimentés aux déchets.

CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT POUR DES PLACES EN GARDERIE. Un crédit d'impôt non remboursable serait destiné aux entreprises qui créent des places en garderie agréée pour les enfants de leurs employés (et potentiellement, pour ceux de la collectivité environnante). Le crédit équivaldrait à 25 % des dépenses admissibles engagées à compter du 19 mars 2007, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chaque place créée.

RETENUE D'IMPÔT SUR LES INTÉRÊTS. Le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer la retenue d'impôt de 10 % sur les paiements d'intérêt transfrontaliers. Dans le cas des paiements d'intérêt entre les parties sans lien de dépendance, l'élimination de la retenue d'impôt entrerait en vigueur la première année civile qui suit la mise en application des modifications apportées à la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis. Quant aux paiements d'intérêt entre les parties ayant un lien de dépendance, le taux maximal des retenues d'impôt serait réduit à 7 % l'année de l'entrée en vigueur de la Convention, à 4 % la deuxième année, et complètement éliminé à compter de la troisième année⁵.

FONDS UTILISÉS POUR FINANCER UNE SOCIÉTÉ AFFILIÉE ÉTRANGÈRE. Dans la plupart des cas, le gouvernement mettrait fin à la déductibilité des frais d'intérêt et des autres coûts d'emprunt sur la dette contractée par des sociétés en vue de financer, directement ou indirectement, des sociétés étrangères affiliées. Il y aurait une exception si la société étrangère affiliée produit des revenus non exonérés (surplus imposable). Les nouvelles restrictions s'appliqueraient aux intérêts payables après 2007 sur la dette contractée à compter du 19 mars 2007 (sauf si une entente écrite était intervenue avant cette date)⁶.

REVENUS RÉPUTÉS D'UNE SOCIÉTÉ. Le gouvernement modifierait peut-être les règles en vertu desquelles les revenus hors exploitation d'une société étrangère affiliée sont réputés être des bénéfices tirés d'une entreprise exploitée activement. Le traitement des redevances, des intérêts et des revenus de location pourrait changer. Après 2008, un contribuable canadien constitué en société serait tenu de posséder une participation admissible dans la société étrangère affiliée – généralement un intérêt économique direct ou indirect d'au moins 10 % – pour que les paiements soient considérés comme des bénéfices tirés d'une entreprise exploitée activement⁶. ●



Dans son plus récent budget, le gouvernement fédéral a proposé plusieurs révisions aux lois fiscales qui pourraient toucher votre entreprise.

Un crédit d'impôt non remboursable a été proposé pour les entreprises qui créent des places en garderie pour les enfants de leurs employés.

Faites fructifier vos investissements

Utilisées efficacement, les technologies de l'information (TI) peuvent être un formidable outil pour augmenter les revenus et améliorer la gestion des coûts de votre entreprise. Voici des moyens d'en tirer le maximum aujourd'hui.

• GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE.

La sécurité des TI n'est pas qu'une utile protection pour protéger vos systèmes contre les virus et la fraude. Elle peut également vous permettre d'observer la réglementation, d'éviter des poursuites néfastes, de respecter les normes de vérification et même de diminuer le risque de manière à réduire au minimum les coûts d'assurance.

Les politiques en matière de sécurité des TI devraient faire partie intégrante d'une stratégie globale de gestion des risques d'exploitation, car les TI jouent un rôle crucial dans la continuité des affaires et les plans antisinistres.

Considérez les éléments suivants : l'examen des systèmes et des pratiques pour déceler toute vulnérabilité, l'évaluation des coûts associés au respect des normes et à la sécurité, la sauvegarde et la récupération de données et le suivi des fournisseurs.

• GESTION DE PROCESSUS D'AFFAIRES.

La gestion de processus d'affaires est un segment technologique en pleine ébullition où s'automatisent et s'intègrent tous les processus d'affaires. Elle comprend généralement des outils de modélisation et d'analyse, des règles commerciales et le suivi des activités, pour une efficacité accrue de l'exploitation.

Par exemple, l'utilisation de la technologie de gestion de processus d'affaires pour transférer plus rapidement les données sur les ventes individuelles peut accélérer le traitement des commandes, améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des stocks, accélérer le recouvrement des comptes clients et accroître la satisfaction de la clientèle. Le système de gestion de processus d'affaires suit et analyse les tâches en temps réel et déclenche une réaction immédiate au besoin.

• **AVANTAGES D'INTERNET À EXPLOITER.** Même si vous ne vendez pas directement sur Internet, votre

site Web reste un outil clé pour susciter et maintenir l'intérêt des clients, diffuser de l'information, recevoir des commentaires et aider les clients à communiquer avec vous. Assurez-vous de consacrer suffisamment de ressources pour tenir à jour et rafraîchir votre site Web.

Informez-vous des possibilités offertes par ce qu'on appelle les outils « Web 2.0 » qui peuvent intéresser vos clients. Ces outils englobent les sites de réseautage social comme Facebook, les sites de contenu créé par les consommateurs, les wikis, les blogues, les vidéos, la baladodiffusion, les communications mobiles, le marketing par courriel, les microsites et les communautés et les jeux en ligne comme Second Life. Selon vos activités, l'un ou plusieurs de ces outils pourraient devenir une composante importante de votre stratégie de marketing.

• **CUEILLETTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CONCURRENCE.** Grâce à Internet, il est désormais facile de trouver de l'information sur la concurrence, qu'il s'agisse de produits sur le marché ou en développement, des plans d'entreprise ou de données sur le personnel et les salaires. Internet est précieux pour les entreprises actives à l'échelle internationale qui peuvent y trouver de l'information sur la concurrence, parfois impossible à obtenir dans le passé.

Mettez au point une stratégie de TI pour recueillir des données sur les sites Web des entreprises, des gouvernements et des organismes de réglementation et d'autres sources. Ou engagez quelqu'un pour le faire pour vous : grâce à Internet qui simplifie grandement la cueillette de données, il est beaucoup moins cher qu'avant de confier ce travail à un tiers. Une exploration créative peut révéler de précieux renseignements. Par exemple, les registres des douanes et des ports internationaux peuvent fournir des détails importants sur les stratégies d'importation et d'exportation des concurrents.

Recherchez de l'information qui peut vous aider à établir les prix, le risque, les stratégies d'entrée et le moment opportun, votre stratégie de marketing et même à choisir des partenaires internationaux. ●

Un système de gestion de processus d'affaires utilise la technologie pour intégrer l'ensemble de ces processus et ainsi permettre de suivre la totalité des activités de l'entreprise.

- COMPRÉHENSION - EXPERTISE - SOLUTIONS - DÉVOUEMENT -

Le présent bulletin est publié par La Banque Toronto-Dominion à titre d'information seulement. La Banque Toronto-Dominion ne sera pas tenue responsable des dommages ou des pertes qui seraient liées de quelque manière que ce soit au présent bulletin ou aux renseignements qu'il contient.

L'information contenue dans le présent bulletin était à jour le 15 août 2007.

1 Valeurs Mobilières TD représente Valeurs Mobilières TD Inc., TD Securities (USA) LLC, TD Securities Limited et certaines activités bancaires commerciales de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales.

2 Les contribuables sont susceptibles de demeurer assujettis aux effets

de la loi actuelle, si le budget n'est pas adopté en définitive.

3 Pour donner droit à l'une des déductions supplémentaires, un bâtiment devra être placé dans une catégorie distincte. Si un contribuable renonce à la catégorie distincte, le traitement actuel s'appliquera (c.-à-d. une DPA de 4 %). En outre, au moins 90 % du bâtiment (en pieds carrés) doit servir aux fins désignées, à la fin de l'année d'imposition.

4 Le Budget 2007 propose que les règles de propriété en matière d'abris fiscaux (logiciels) soient étendues au matériel informatique qui est admissible au taux de DPA de 55 % proposé dans le budget.

5 Après l'entrée en vigueur du traité.

6 Ce changement s'appliquera aux années d'imposition après 2008 pour les sociétés affiliées étrangères.

* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.

© 2007, La Banque Toronto-Dominion, tous droits réservés.



Sources Mixtes
Cert no. SW-COC-1700
© 1996 FSC



Services Bancaires Commerciaux